

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (07/03/2013)	C	C	L	C	Rapport reçu le 14/03/2013.	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	20/02/2013	L	C	C	C		
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 01/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	07/03/2013	L	C	L	C		
		Marquage des navires <sup>2</sup>		C	C	L	C	Circulaire sur les navires de pêche FVC-08/02	
		Marquage des engins <sup>2</sup>		C	C	L	C	Circulaire sur les navires de pêche FVC-08/03	
		Marquage des DCP		L	C	L	C		
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>		C	C	L	C	Circulaire sur les navires de pêche FVC-007/2011.	
2.2.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	07/03/2013	N/A	N/A	L	C	Interdiction prononcée par le biais d'une circulaire aux navires de pêche contraignante.	
2.3.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18/12/2012	C	C	N/C	P/C	Aucune indication fournie sur la période de fermeture 2012/2013. Dernières informations reçues dans la notification 004-2010.	
2.4.			Pour PS 17/09/2012	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.	
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	C	C	C	C		
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	C	C	C		
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ciblant les thons tropicaux.	

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007		C	C	C	C			
3.4.	Rés. 07/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	P/C	P/C	P/C	P/C	Certaines informations obligatoires manquantes : port d'opération, type d'engin. Certains navires avec des périodes d'autorisation expirées.		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24m opérant dans la zone de compétence de la CTOI.		
3.6.	Rés. 12/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/A	N/A					
3.8.		Information des accords d'accès	07/03/2013			N/A	N/A			
<b>4. Système de surveillance des navires</b>										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C			
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15 m	L	P/C	L	C	Rapport reçu le 03/04/2013.		
4.3.	Rés. 10/01	Résumé des données SSN <sup>2</sup>	07/03/2013	L	C	C	C			
<b>5. Statistiques obligatoires</b>										
5.1.		Captures nominales								
		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.	
		• LL	Provisoires	30/06	C	C	C	P/C	Prises non extrapolées; couverture inconnue.	
			Finales	30/12	C	C	C	P/C	Prises non extrapolées; couverture inconnue.	
5.2.	Rés. 10/02	Prises et effort								
		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.	
		• LL	Provisoires	30/06	C	C	C	P/C	Prises non extrapolées; couverture inconnue.	
			Finales	30/12	C	C	C	P/C	Prises non extrapolées; couverture inconnue.	
5.3.		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.	
		• LL	Provisoires	30/06	C	C	C	P/C	Couverture inconnue.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		Finales	30/12	C	C	C	P/C	Couverture inconnue.	
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)							
		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.	
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A		
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>									
6.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30/06	L	P/C	C	P/C	Requin peau bleue uniquement ; aucune donnée de tailles déclarée.	
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	C	C	C	C	Interdiction prononcée par le biais d'une circulaire aux navires de pêche contraignante.	
6.3.		Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>	07/03/2013	C	C	C	C	Indiqué dans IOTC-2012-SC15-NR02.	
6.4.	Rés. 12/04	Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	C	C	C	C		
6.5.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucun senneur.
6.6.		Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>	07/03/2013	C	C	C	C	Indiqué dans IOTC-2012-SC15-NR02.	
6.7.	Rés. 10/06	Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	C	C	C	C		
<b>7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (08/02/2012)	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ni ressortissant national identifié dans des activités de pêche supposées INN. activités de pêche.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>8. Transbordements</b>									
8.1.		Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	L	C	L	C	Rapport reçu le 26/04/2013	
8.2.	Rés. 12/05	Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	07.03.2013	N/A	N/A	C	N/A	Aucun navire de Belize n'a transbordé dans un port étranger. Indiqué dans IOTC-2012-SC15-NR02.	
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun cargo.	
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	01/02/2013			C	C	Le navire dans le rapport d'observateur n'a pas le pavillon de Belize.	
<b>9. Observateurs</b>									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs <sup>2</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	07/03/2013	N/C	N/C	L	P/C	La législation nationale révisée devrait fournir le cadre légal pour mettre en œuvre le PRO. Les protocoles et manuels sont en cours d'élaboration.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
9.2.		• 5% obligatoire, en mer (< 24m) <sup>2</sup>	Depuis le 01/07/2010	N/C	N/C	N/C	N/C	Mécanisme d'observation pas en place.	
9.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24m opérant dans la zone de compétence de la CTOI.	
9.4.		• 5% progressif pour les débarquements artisanaux <sup>2</sup>	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	N/C	Mécanisme d'observation pas en place.	
<b>10. Programme de document statistique</b>									
10.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre	01/04	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas de patudo.	
10.2.		Rapport 2 <sup>e</sup> semestre	01/10	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.3.		Rapport annuel <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	C	P/C	A indiqué ses exports.	
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	N/A	N/A	C	C		
<b>11. Inspections au port</b>									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI..	
11.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
11.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
11.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.6.		Refus de demande d'entrée au port	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		

---

**Commentaires sur le niveau d'application par Belize des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA09 en 2012.**

**Commentaires :** En ce qui concerne le niveau d'application par Belize des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 9<sup>e</sup> session en 2012, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à Belize par le président de la Commission dans un courrier daté du 26 avril 2012.

Le CdA A <b>EXPRIMÉ</b> sa déception que Belize n'ait pas été présent lors de la réunion CdA09 et <b>INDIQUE</b> que son absence compromet la capacité du CdA à comprendre la situation de conformité de Belize.
--

Les problèmes suivants ont été identifiés :
---

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 10/02 (exigences de déclarations de base) : Partiellement conforme aux exigences de déclaration des données de la CTOI pour les prises et effort et les fréquences de tailles.</li><li>• Résolution 11/04 (programme régional d'observateurs) : N'a pas mis en place un programme d'observateurs selon les exigences de la résolution.</li></ul> |
|---|

**Réponse :** Belize a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 29 mai 2012.

**Problèmes actuels concernant le niveau d'application par Belize des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA10 en 2013.**

Après examen du Rapport d'application 2013 de Belize, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni les données de captures nominales, de prises et effort et de fréquences de tailles selon les standards exigés par la rés. 10/02.</li><li>• N'a pas mis en place un programme d'observateurs , comme exigé par la rés. 11/04.</li></ul> |
|---|